

MAIRIE DE
HAUTEVILLE-SUR-FIER

HAUTE-SAVOIE
74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER

Tél : 04.50.60.50.04

E-mail : mairie@hautevillesurfier.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 40/2021

Réglementation de la circulation Impasse de Rosset

Concernant la réalisation de travaux de réparation de sinistre sur réseau Eclairage Public

Le Maire de la Commune de HAUTEVILLE-SUR-FIER,

Vu l'article L2122-22-2°, du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411-21-1,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

Vu la demande de l'entreprise *PORCHERON* concernant des travaux de réparation de sinistre sur réseau Eclairage Public,

Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux tout en garantissant la sécurité

ARRETE

Article 1er : Les travaux débuteront le mercredi 29 septembre 2021 pour une durée calendaire de 10 jours.

Article 2 : La circulation sera alternée manuellement et réglementée à 30 kms/h.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise *PORCHERON*.

Article 4 : La durée des travaux pourra varier sans modification du présent arrêté.

Article 5 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

PORCHERON
Gendarmerie de RUMILLY
C.E.R.D de RUMILLY
Service départemental d'Incendie et de Secours
CPI d'Hauteville sur Fier

Fait à Hauteville sur Fier, le 10 septembre 2021.

Le Maire,
Roland LOMBARD

